



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mardi 13 mars 2012

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Patrice Périon, Pascal Ravache, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoir :

Jérôme Robin donne pouvoir à Patrice Périon

Excusés :

Mikaël Gombaudo
Béatrice Malgogne

Pascal Ravache est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Autorisation de création d'une régie générale

Afin de faciliter le fonctionnement des régies cantine, accueil de loisirs, camping et location de salles communales, à la demande de la Trésorerie, le Maire propose de regrouper les quatre régies sous une seule.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Madame Cabalion reste Régisseur principal, Madame Chotard étant suppléante.

2- Communauté de communes du Pays de Redon : compétence plans d'eau, rivières et milieux aquatiques

La commune de Théhillac adhère depuis 2010 au Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac. La communauté de communes du Pays de Redon ayant à présent la compétence « plans d'eau, rivières et milieux aquatiques », il convient que la commune se retire du syndicat au profit de la communauté de communes. Les délégués, représentant la commune restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

3- Communauté de communes du Pays de Redon : modification statutaire-extension de la compétence NTIC au Très Haut Débit

Considérant l'aménagement numérique au Très Haut Débit (THD) comme une priorité pour l'attractivité et la compétitivité du territoire, la communauté de communes du Pays de Redon souhaite étendre sa compétence NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) à l'aménagement numérique très haut débit. Lors de sa séance du 23 janvier 2012, elle a adopté à l'unanimité moins une voix la modification de cette compétence.

Les statuts seront modifiés de la façon suivante :

En application de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes du Pays de Redon (C.C.P.R.) est compétente pour travailler à l'équipement numérique Très Haut Débit de son territoire, ce qui relève de l'intérêt communautaire.

La C.C.P.R. reprend à son compte les engagements clés adoptés dans le Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique (SCORAN) de la Région Bretagne :

- créer un réseau pérenne d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques
- le 100% THD à tarif pertinent et accessible à tous et incontournable à l'horizon 2025
- le support fibre jusqu'à l'abonné est l'objectif à long terme (2030), des technologies alternatives restant mobilisées comme solution temporaire en raison des délais de déploiement de ce support.
- l'intervention publique vient compléter l'initiative privée, optimiser la complémentarité pour maîtriser les coûts

Pour ce faire, la CCPR établit ou s'associe à l'établissement et le cas échéant à l'exploitation, des réseaux et des infrastructures de télécommunications dans le but de les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de ces réseaux.

La CCPR pourra être le maître d'ouvrage unique ou associé des programmes, ou encore déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces programmes à toute structure ou groupement compétent de collectivité.

Chaque conseil municipal de la communauté de communes du Pays de Redon doit donner un avis.

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

4- Communauté de communes du Pays de Redon : fonds de concours investissement 2012

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de répartir le fonds de concours de la communauté de communes du Pays de Redon de la façon suivante : 50% en fonctionnement et 50% en investissement.

En fonction des décisions budgétaires en section investissements, l'affectation de ce fonds sera présentée au conseil lors du vote du budget.

5- Préparation budgétaire 2012

Yves Périon prend la parole pour présenter au conseil municipal le travail de la commission finances sur le budget 2012 en fonctionnement et en investissement.

Le mercredi 7 mars dernier, à l'invitation du Maire, Madame De Vettor, perceptrice, est venue présenter les ratios financiers de la commune. Ceux-ci apparaissent satisfaisants et n'appellent pas de remarques particulières. Cependant, concernant l'endettement de la commune, suite à l'emprunt réalisé en 2011 pour financer les travaux de l'ensemble socio-culturel, elle préconise d'éviter un nouvel emprunt en 2012, sauf à titre exceptionnel.

Sur cette base, les échanges ont permis de préciser certaines affectations et notamment en section investissements : sécurisation de l'Ecole, travaux en mairie et atelier technique.

La présentation des budgets et le vote interviendront lors du prochain conseil, le 29 mars prochain.

6- Divers

6.1) Junior Association

Une nouvelle association de jeunes appelée « Pro Jeun's » s'est créée sur la commune. A leur demande la commune met à leur disposition l'ancien local commercial « rue de la mairie » pour leurs réunions.

6.2) Marais de la Haie

En raison de nombreux abus constatés, le dépôt de branchages du marais sera à nouveau surveillé de 10h à 12h, le premier samedi de chaque mois.

6.3) Fontaine de Saint-Lienne

Pour les mêmes raisons, la barrière sera désormais fermée.

6.4) Elections présidentielles

Les élections présidentielles se dérouleront les 22 avril et 6 mai. Le bureau de vote sera à la salle des Mitaüs. Les personnes qui ne pourront pas être présentes à ces dates et qui souhaitent voter par procuration doivent s'adresser à la Gendarmerie de Nivillac.

6.5) Ragondins

La FEMODEC organise la campagne de piégeage des ragondins 2012 avec des piégeurs de l'association de chasse de Théhillac. Elle se déroulera du 21/03/2012 au 25/04/2012.

6.6) Assainissement

Un courrier a été envoyé à Monsieur GOULARD, Président du Conseil Général du Morbihan, afin d'obtenir un rendez-vous pour échanger sur l'accompagnement financier du Département dans le cadre de la mise en place de systèmes d'assainissement autonomes.

6.7) Caravanes et mobil-homes

En réponse à la question d'un élu sur le stationnement prolongé de caravanes et mobil-homes sur certains secteurs de la commune, le Maire s'engage à adresser un courrier aux différents propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 29 mars 2012 à 20h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Association de chasse

Le repas de l'ACCA de THEHILLAC aura lieu le 14 avril 2012 à la salle des Mitais. Les billets sont en vente au bar l'Escapade (attention limitée à 90 personnes maxi).

Prix : Adultes : 14€ Enfants : 6€

Menu : Dos de colin et sa sauce beurre blanc

 Sauté de chevreuil/gratin dauphinois

 Assiette de fromage et sa salade

 Feuilleté aux pommes tiède

 Café

Renseignement au bar ou auprès de Monsieur Rutin au 06.08.78.99.86.

Brûlage de végétaux

Rappel de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009 : le brûlage de végétaux coupés et entassés est :

- **autorisé entre le 1^{er} novembre et le dernier jour de février**, sauf si l'avis du SDIS est défavorable ;
- **autorisé entre le 1^{er} mars et le 30 juin et entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre**, sauf si l'avis du SDIS est défavorable, après déclaration à la mairie du lieu d'incinération au moins 3 jours avant celle-ci et après consultation de l'avis du SDIS diffusé quotidiennement sur le site internet www.sdis56.fr ;
- **interdis entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre** sauf cas particuliers justifiés et après autorisation préfectorale individuelle.

Infirmière libérale

Après 38 années d'exercice sur les communes de Saint-Dolay, Théhillac et Nivillac, Madame Lucienne Lucas cesse son activité d'infirmière libérale le 1^{er} avril 2012 et ce n'est pas un poisson ! Elle remercie chaleureusement ses patients et les invite à reporter leur confiance sur Lucas Laurence, Hilaireau Valérie et Moello Carole, nouvelle associée. Le cabinet infirmier est 7 place de l'Eglise à Saint-Dolay et le téléphone inchangé : 02.99.90.21.43.